

# Offre d'emploi

## Chargé.e de mission Paysages et Trame Verte et Bleue

Catégorie A – filière technique – Ingénieur.e territorial  
Mission temporaire d'une durée de 6 mois (dans le cadre d'une mise en disponibilité de l'actuel paysagiste), pouvant donner lieu à une prolongation de mission.

**Poste à pourvoir à partir du lundi 7 juin 2021**

### I. CONTEXTE :

Créé en 1996, le Parc rentre en révision de sa charte 2008-2023.

Sous l'autorité des élus référents (Président du Parc et président de la commission « Biodiversité et paysages »), du directeur, du responsable de service « Biodiversité et paysages », dans le cadre de la Charte du Parc et des projets d'actions décidés par la commission "Biodiversité et paysages", du Bureau ou du Comité syndical, le chargé de mission Paysage et Trame Verte et Bleue sera responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des actions de son domaine d'intervention.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) est en cours de révision de sa charte. Le périmètre d'étude s'étend sur plus de 300 000 hectares entre Tours et Angers pour une population de plus de 200 000 habitants.

Vous travaillerez au sein du service Biodiversité et Paysages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT), basé à Montsoreau (49), en étroite collaboration avec les agents du service, ainsi qu'avec les partenaires du Parc (DREAL, DDT, autres PNR, ...).

### II. MISSIONS :

Ce poste a pour but de contribuer à la mise en œuvre d'une politique concertée en faveur des paysages telle que définie dans la charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (2008-2023). A sa prise de fonction, pour les 6 prochains mois, le chargé de mission aura les missions suivantes (celles-ci évolueront avec le poste au-delà de la période des 6 mois) :

#### I. Paysages (65 %)

##### Politiques paysagères sur le territoire du Parc (40 %)

- Suivi de la finalisation de la Charte sur le volet Paysages ;
- Définition et animation de la stratégie paysagère opérationnelle du Parc (déclinaison de la charte) ;
- Participation à des plans de paysages ou autres études de « Grand paysage »..
- Contribution à l'écriture d'avis réglementaires,
- Représentation de la structure lors d'instances départementales, régionales ou nationales et animation d'un réseau spécifique d'acteurs.

## Aménagements paysagers (25 %)

- Conseil et assistance aux maîtres d'ouvrage en aménagement paysager (gestion différenciée, aménagement et valorisation de sites naturels, assistance technique aux collectivités publiques dans le cadre d'aménagements paysagers en lien avec la Charte), pouvant aller jusqu'à la phase d'esquisse puis avant-projet. Suivi de leurs mises en œuvre.
- Guide des plantations : animation et mise à jour de l'outil Web, complémentation de l'outil notamment sur les volets : fiches espèces + idées jardins, communication autour du projet.

## II. Affichage extérieur ; publicité, enseignes et pré-enseignes (20 %)

- Référent « PUB » en lien avec la mesure 33 du projet de charte du Parc ;
- Accompagnement des particuliers, des entreprises, des communes sur la mise en œuvre de la réglementation de l'affichage ;
- Veille et conseil juridique ;
- Accompagnement des Règlements Locaux de Publicités (RLP) du territoire.

## III. Trames Verte et Bleue (15 %)

- Animation de la stratégie TVB du Parc, référent continuités écologiques de la charte, participation à l'écriture d'avis réglementaires
- Participation aux missions Territoire Engagé pour la Nature (TEN) du territoire du parc sur l'accompagnement paysager et TVB sur certains chantiers dans le cadre du Contrat Nature 2050, participation à l'encadrement des animateurs TEN sur le volet TVB et paysages ;
- **A plus long terme (ce volet augmentera) :** Mise en œuvre opérationnelle de la TVB 2 du Parc (cartographie SIG, plan d'actions...), appui aux collectivités du Parc, vulgarisation.

## IV. PROFIL RECHERCHE ET COMPETENCES REQUISES :

### Savoir, Savoir-faire et Savoir-être:

- Formation et parcours professionnel en « grand paysage » avec sensibilité pour l'aménagement opérationnel : diplôme d'ingénieur-paysagiste / architecte paysagiste requis ;
- Connaissance des politiques, acteurs et outils d'intervention en paysage, environnement et aménagement du territoire, en urbanisme, environnement et agriculture ;
- Connaissance des compétences et du fonctionnement des collectivités locales et des marchés publics ;
- Conception d'aménagement paysager (réglementation, faisabilité technique, programmation, croquis ou plans ...) ;
- Connaissance des végétaux ;
- Connaissances en écologie du paysage, continuités écologiques, milieux naturels ;
- Capacité d'écoute et d'analyse des besoins ;
- Qualités rédactionnelles et d'expression orale ;
- Maîtrise des outils bureautiques nécessaires (Pack Office), logiciels SIG (QGIS indispensable), de graphisme/PAO/DAO (Suite Adobe). Outils de communication par l'image : dessin, photo...

### Profil recherché :

- Personne rigoureuse, réactive, diplomate et ouverture d'esprit avec un grand sens du service public ;
- Mission nécessitant persévérance et capacités d'adaptation ;
- 3 ans d'expérience appréciés.

## V. CONDITIONS DE TRAVAIL

### Contraintes :

- Disponibilité (des réunions en soirée et ponctuellement le weekend sont à prévoir) ;
- Déplacements sur le territoire du PNR : Permis B indispensable ;

Temps de travail : 35h (39h avec ARTT)

Rémunération : grille indiciaire de la fonction publique territoriale + primes

## **VI. CANDIDATURE :**

Les candidatures (lettre de motivation + CV) précisant la rémunération nette mensuelle souhaitée sont à adresser par voie postale à :

**Madame la Présidente**

**Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**

**Bureaux du Parc – 7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU**

Ou par courriel à l'adresse suivante : [recrutement@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:recrutement@parc-loire-anjou-touraine.fr)

**Date limite de réception des candidatures : 10 mai 2021 12h00, oraux pour les candidats retenus le 17 mai matin.**

*(Merci de ne pas faire de relance téléphonique, chaque candidature recevra une réponse. Les candidats retenus pour les oraux seront prévenus dès que possible.)*